



Lettre sur l'état radiologique (LER)

Vendez-vous votre maison?

Demandez une LER et remettez-la à votre agent immobilier ou à un éventuel acheteur.



Achetez-vous une maison?

Demandez à voir la LER et examinez-la. Si vous avez des questions au sujet de la LER ou si vous souhaitez obtenir plus de détails sur la propriété, contactez un agent de communication.

**Le personnel des LNC est disponible de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi
Téléphonez au 905-885-0291**

Qu'est-ce qu'une LER?

La lettre sur l'état radiologique de votre propriété – ou LER – présente un résumé de l'information radiologique concernant votre propriété. Ces renseignements se trouvent dans les dossiers des LNC. La LER est disponible gratuitement sur demande pour les propriétaires de biens immobiliers situés dans la zone de projet de l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH). Il faut compter environ 5 à 6 jours ouvrables avant de recevoir une LER.

Pourquoi a-t-on besoin d'une LER?

Si vous achetez ou vendez une propriété dans la zone urbaine de Port Hope, vous y trouverez tous les renseignements pertinents sur l'état radiologique de la propriété en question. La LER aide les acheteurs intéressés à prendre une décision éclairée avant l'achat. Le personnel des LNC peut également passer en revue les prochaines étapes de l'analyse et du nettoyage de la propriété avec les acheteurs éventuels pour s'assurer qu'ils comprennent le processus global de l'IRPH.

En quoi consiste l'Initiative dans la région de Port Hope?

L'initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du gouvernement du Canada à donner suite aux solutions recommandées par les collectivités pour le nettoyage et la gestion locale à long terme des déchets radioactifs de faible activité historique dans les municipalités de Port Hope et de Clarington.

En 2001, le gouvernement du Canada et les deux municipalités ont signé une Entente en droit prévoyant la création de l'IRPH et définissant le cadre et les responsabilités des deux projets de l'IRPH à Port Hope et à Port Granby.

Comment puis-je obtenir de plus amples renseignements?

Le personnel des LNC est disponible pour répondre aux questions concernant des propriétés en particulier.

**Communiquez avec nous – 905.885.0291
ou info@phai.ca**





Il est sécuritaire de vivre et de travailler à Port Hope

En juin 2009, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a publié un rapport qui intègre les résultats et les conclusions de 40 études réalisées sur plusieurs décennies et portant sur la santé de la population de Port Hope. La CCSN a conclu que les activités de l'industrie nucléaire à Port Hope n'ont pas eu d'effets néfastes sur la santé des gens.



L'IRPH aura-t-elle une incidence sur la propriété que je veux acheter ou vendre?

Pour bien comprendre les répercussions que l'IRPH pourrait avoir sur une propriété donnée, il vaut mieux examiner la LER qui s'y rapporte et parler avec un agent de communication.

Est-ce que l'IRPH aura une incidence sur le financement de la propriété?

Si vous travaillez avec des prêteurs traditionnels, l'IRPH ne devrait pas avoir d'effet sur le financement. L'IRPH est un engagement du gouvernement du Canada. On sait que les propriétaires fonciers qui tentent de vendre ou de louer leur propriété, ou de renouveler leur hypothèque, pourraient être désavantagés financièrement pendant l'exécution du projet. Le programme de protection de la valeur des biens immobiliers (PVBI) a été créé pour indemniser les propriétaires qui, dans la zone désignée du programme, ont subi des pertes financières à cause de l'IRPH. Il peut par exemple s'agir d'une diminution de la valeur de la propriété ou de difficultés à renouveler une hypothèque.



Où puis-je obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de protection de la valeur des propriétés ?

Pour plus de renseignements sur ce programme, consultez le site Web de l'IRPH, ou téléphonez et parlez au personnel des LNC pour obtenir des détails.

